

QUINZIÈME ANNÉE VOL. XXIX, No 15

Samedi, 10 Avril 1897

La
SEMAINE RELIGIEUSE

DE
MONTREAL

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an : \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

ADMINISTRATION

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1624, B. P.

ARBOUR & LAPERLE, imprimeurs-relieurs, 421 rue St-Paul.

DAVID OUIMET

PLOMBIER, FERBLANTIER ET COUVREUR

Poseur d'appareils à Gaz et de système de chauffage
à vapeur et à eau chaude

48 rue St-Laurent . . .

19¹/₂ rue St-Ohs-Borromée

MONTREAL

Tarif indépendant

Dépôt au Gouvernement \$25,000.00

Capital souscrit \$250,000.00

ST. LAWRENCE COMPAGNIE D'ASSURANCE
- CONTRE LE FEU -

BUREAU PRINCIPAL :

10. PLACE D'ARMES, MONTREAL

J. GUSTAVE LAVIOLETTE,
Président.

G. de G. LANGUEDOU,
Sec.-Trés.

F. GAUTHIER,
Gérant.

CERTIFICAT de DEPOT

QUEBEC, 10 DÉCEMBRE 1896.

Je certifie, par les présentes, que la Compagnie d'Assurance contre le feu St. Lawrence, de Montréal, a déposé, entre les mains du Gouvernement de la Province de Québec, la somme de VINGT CINQ MILLE DOLLARS, tel que requis par l'Ordre en Conseil du 20 juin 1896.

(Signé) H. T. MACHIN, Asst-Trés. de la Prov. de Québ.
PIERRE GAUTHIER, Agent autorisé, Montréal — 71, rue Champlain.

Nous attirons l'attention du clergé et des communautés religieuses sur les
taux réduits de notre Compagnie, qui n'est pas dans l'Association combinée des
Assurances.

Aux Messieurs du Clergé

MANDEMENTS

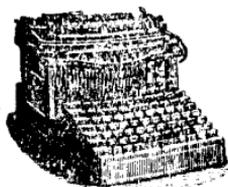
Lettres Pastorales, Circulaires

ET AUTRES DOCUMENTS

Publiés dans le diocèse de Montréal depuis
son érection. 11 volumes, brochés.

EN VENTE

A l'archevêché de Montréal



MACHINES A ECRIRE

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs les membres du clergé, et surtout les directeurs de maisons d'éducation, que nous avons l'agence des machines à écrire

**PEARLESS
DENSMORE,**

**REMINGTON-SHOLES,
HARTFORD:**

PEARLESS,

Ces machines sont les plus perfectionnées et peuvent satisfaire tous les goûts, toutes les exigences et toutes les bourses.
Nos fournitures, telles que rubans pour toutes machines, papier carbone, papiers toile, pupitres, etc., sont garanties supérieures sous tous les rapports.
Machines de seconde main, en parfait état.

Fournitures de Mimeographe et de Néostyle

Une visite (ou correspondance) est respectueusement sollicitée.

CLEMENT & CUSSON

AGENTS GÉNÉRAUX

Batisse des Chars Electriques, Cote de la Place d'Armes,
Téléphone Bell 2065**MONTREAL, P. Q.**

Catalogues et échantillons d'écriture franco.

J. B. RESTHER & FILS

ARCHITECTES

BUREAU : Batisse Imperiale 1er etage, No. 13

107 RUE SAINT-JACQUES

Téléphone Bell. 1800.

MONTREAL.

MM. Resther se chargent de plans, devis, et surveillance des travaux, pour construction d'églises, collèges, couvents, etc., etc. Des conditions spéciales sont faites aux corporations religieuses.

MM. RESTHER sont recommandés par plusieurs corporations religieuses importantes.

Tél. Bell 7354.

Tél. des Marchands 218

JOSEPH COUSINEAU

MAROHAND DE

BOIS ET CHARBON

180 RUE LAGAUCHETIERE,

MONTREAL

COIN DE LA RUE BEAUDRY;

Prières des Quarante-Heures

SAMEDI 17 AVRIL — Couvent d'Hochelaga.

Fêtes de la semaine

DIMANCHE	11	AVRIL	— RAMEAUX, 1 cl. sem.
LUNDI	12	“	— De la férie.
MARDI	13	“	— De la férie.
MERCREDI	14	“	— De la férie.
JEUDI	15	“	— JEUDI-SAINT, d. 1 cl.
VENDREDI	16	“	— VENDREDI-SAINT, d. 1 cl.
SAMEDI	17	“	— SAMEDI SAINT, d. 1 cl.

La Semaine Religieuse de Montréal

S'adresser :
Pour la Rédaction, à M. G. Dauth, Archevêché de Montréal.
Pour l'Administration, à M. L. E. Cousineau, Archevêché de Montréal.
Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

LAPRES & LAVERGNE

Photographes
attitrés du Clergé

25% de réduction pour le Clergé et les Communautés Religieuses
MM. LAPRES & LAVERGNE ont un manteau romain à la disposition de leurs clients.

TELEPHONE 7283

360 RUE ST-DENIS

MONTREAL

ALBERT GAUTHIER

IMPORTATEUR ET MANUFACTURIER

D'Ornements d'Eglise

Bronzes et Chasubleries

Statues de toutes descriptions, Chemins de croix en bas-relief, en peinture à l'huile, en Chromos et Lithographies, Magnifiques choix de Lampes de menestrel, Lustres, Chandelliers d'autel et Candélabres, Calices, Ciboires, Ostensoirs et Burettes. Vin de messe de Sicile, Madère et Taragone.

Cierges approuvés pour le culte par les autorités de l'archevêché de Montréal.

Magnifique candélabre br eveté au Canada et aux Etats-Unis, sept lumières, pouvant donner au-delà de cent changements de couleurs, aux prix de \$32.50 la paire.

SPECIALITE POUR AUTEL, EN TOUS STYLES ET DE TOUS PRIX

1677 rue Notre-Dame • Montreal



Société Co-Opérative de Frais Funéraires

(Incorporée. Capital \$30,000)

Bureau central :

1725 rue STE-CATHERINE

Tel. Bell. 6235

Tel. March. 563

Succursales :

1042 rue Ste-Catherine

2159 rue Notre-Dame

ATTENTION !

Une société qui mérite l'encouragement du public en général, riches et pauvres, est bien la " Société Co-Opérative de Frais Funéraires " qui, depuis sa fondation à Montréal, a donné au public la plus grande satisfaction. Il faut l'encourager parce qu'elle rend les plus grands services à ses abonnés comme à tous ceux qui veulent des funérailles grandioses. Il suffit de jeter un coup d'œil sur leur système, expliqué plus bas, pour se convaincre que pas un entrepreneur de pompes funèbres ne peut offrir les avantages qu'elle offre au public aux conditions suivantes :

Une belle décoration de la chambre mortuaire, cercueil fini en bois de rose ou en drap, au choix. Corbillard à deux chevaux pour transporter le corps de la maison à l'église, et au cimetière de la ville. Ci-dessous les taux :

De naissance à 5 ans, \$1.00 par année. De 30 ans à 45 ans, \$1.00 par année.

De 5 ans à 30 ans, .75 par année. De 45 ans à 55 ans, 1.50 par année.

De 55 ans à 65 ans, 2.50 par année.

Funérailles de toutes classes, à bas prix. Embaument de première classe.

La seule société de pompes funèbres incorporée offrant des garanties solides.

La Compagnie d'approvisionnement alimentaires (Limitée)

87 ET 89 RUE ST-JACQUES, MONTREAL

Tient constamment un stock des mieux assortis destiné à MM. les membres du clergé.

Vins de Messe, Cierges, Chandelles de Cire

(Approuvés par les autorités ecclésiastiques de Montréal).

**HUILES d'Olive pour sanctuaire, Veilleuses, Verrines
Encens, Braise Encens, Etc., Etc.**

Envoi du Prix Courant et échantillons sur demande.

ROBERT MAISON DE FINANCE

180 rue ST-JACQUES

Edifice de la Banque d'Épargne

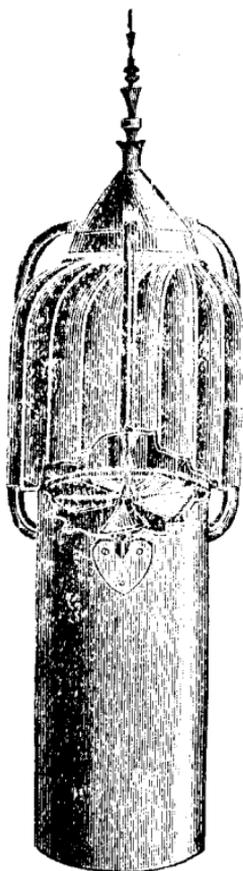
MONTREAL

Prêts aux Fabriques et aux Communautés religieuses, Consolidation de Dettes, par annuités, avec amortissement. Négociations de Débentures pour Municipalités et Commissaires d'Écoles. Prêts aux Particuliers, sur hypothèque de Biens-Fonds. A ceux qui ont de l'argent à prêter, j'ai toujours des demandes pour des emprunts à 6 %, intérêt payable semi-annuellement.

LE VENTILATEUR

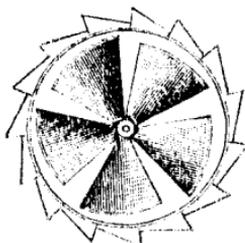
EOLIEN

(BREVETÉ 26 MAI 1894.)



L'appareil le plus efficace pour la ventilation
parfaite des

Manufactures
Edifices . . .
. . . Publics,
. . . Eglises . . .
Maisons . . .
. . . d'Education.



Résidences . .
. . . Ecuries,
Cabinets . . .
. . . d'Aisance.
Etc., Etc. . .

Il est mis en mouvement, non seulement par le
moindre vent, mais aussi par la différence de tempé-
rature de l'intérieur et de l'extérieur de la bâtisse.
L'hélice placée à l'intérieur de ce ventilateur éta-
blit un courant d'air continu et aspire toutes
les poussières, la fumée, les vapeurs, l'air vicié, etc.

Le "Ventilateur Eolien" est hautement recommandé par les prin-
cipaux architectes, est en usage dans un nombre considérable d'usines et de
maisons d'éducation, etc.

FAIT EN PLUSIEURS GRANDEURS

Lessard & Harris

PROPRIETAIRES ET MANUFACTURIERS

Aussi : COUVREURS, PLUMBIERS et POSEURS
D'APPAREILS de CHAUFFAGE.

RÉFÉRENCES : — Séminaire de philosophie de Montréal, Université Laval, les
Dames du Sacré-Coeur de Montréal, le Monument National, l'Hospice Gamelle,
la Providence du Mile-End, les Sœurs de Ste-Croix, Montréal, et toutes les
écoles des Commissaires catholiques de Montréal.

421½. RUE CRAIG. Montréal.

Bell Telephone 2235. Blouin, Desforges & Latourelle,

PLOMBIERS

Poseurs d'Appareils à Gaz, Chauffage à Eau Chaude, Vapeur, Basse ou Haute Pression
Couvreur en Ardoise, Gravois, Métaux, Etc.

BUANDERIES ET CUISINES A VAPEUR, UNE SPECIALITE.

Plaqueurs sur Or, Argent, Nickel, Cuivre, Etc

Polisseurs, Graveurs et Vernisseurs sur toute sorte de Métaux.

520 1/2, RUE CRAIG, Montréal.

REFERENCES. — Sœurs Grises. — Congrégation N.-Dame. — Bon Pasteur. —
Jésus-Marie. — Cathédrale de Montréal. — Eglise de N.-D. de Lourdes. — Pointe
St-Charles. — Lachine, etc., etc. — Une attention toute spéciale aux commandes du
Clergé et des Communautés Religieuses.

ETABLIE EN 1874

C. A. LAMONTAGNE & CIE
MARCHANDS TAILLEURS

No 1536 Rue Ste-Catherine, Voisin de la Banque d'Epargne

MONTREAL

Nous accordons au Clergé et aux Communautés religieuses
une attention toute spéciale.

SPECIALITÉ : TWEEDS FRANCAIS, ANGLAIS, ECOSSAIS et CANADIENS.

Marbrière Canadienne

Granit et Marbre de différentes Couleurs

36 RUE WINDSOR — MONTREAL

T. ROCHON & FILS

Successeurs de **A. R. CINTRAT**

Telephone No 2973. **Marbrier Sculpteur**

Monuments, Pierres Tombales, Autels et Devants de Cheminées, Carrelage
en Marbre et Mosaïque, etc.

☛ Référence : Archevêché de Montréal.

D. A. BEAULIEU

DECORATEUR

Fabricant de Vitraux peints et en mosaïque

Constructeur et Décorateur d'Autels et de Chaires

Décorations d'églises, chapelles, résidences, bureaux, statues, bannières reli-
gieuses, etc.

Tout ouvrage fait avec soin et dans tous les styles. Satisfaction garantie.

1986 rue Ste-Catherine

LIBRAIRIE C. O. BEAUCHEMIN & FILS

256 & 258, RUE ST-PAUL, MONTRÉAL.

PRATIQUE DES VERTUS

Méthode pour travailler à la perfection au moyen d'un exercice de vertu chaque jour.

PAR LE R. PÈRE BOUCHAGE, Rédemptoriste.

Trois beaux volumes 9 x 6..... \$3 75

La pratique des vertus chrétiennes et religieuses a fourni au R. P. Bouchage la matière d'un ouvrage neuf et utile. Pour aider les prêtres et les religieux dans la grande œuvre de leur sanctification, le docte et pieux auteur résume les enseignements de la théologie morale et ascétique sur les douze vertus que saint Alphonse de Liguori regarde comme les pierres fondamentales de la perfection chrétienne, et, réduisant en méthode l'acquisition de ces vertus, il assigne un mois entier à l'exercice de chacune d'elles. Cet exercice se fait par une lecture méditée indiquant en tête du chapitre le fruit spirituel dont il est nécessaire "de prévoir et résoudre l'application à ceux des devoirs de la journée que l'on accomplit d'ordinaire le moins parfaitement." Le couronnement de la méthode est l'examen particulier adapté à la résolution prise pendant la méditation.

Le R. P. Bouchage fait observer que son livre est écrit beaucoup plus au point de vue pratique qu'au point de vue doctrinal. Et, en effet, il étudie non pas seulement la nature et les qualités, mais aussi les obstacles, les avantages, les modèles, les actes de chaque vertu. Cette étude révèle partout le disciple fidèle de saint Alphonse, ce maître si instruit des voies spirituelles. Nous recommandons vivement l'ouvrage du R. P. Bouchage aux personnes consacrées à Dieu. Elles y trouveront les plus sages conseils sur l'observation des vœux qui constituent leur état et des règles qui lui servent de rempart extérieur.

(Études religieuses.)

Les Offices de la Quinzaine de Pâques, suivant le Missel et le Bréviaire romains, *texte latin et français*. 1 vol. 4½ x 3 reliure, cuir solide.... 0 50

La Passion et la Semaine sainte, par le R. P. Dom Prosper Guéranger. 1 fort volume 5 x 3½ (ou 7½ x 5)..... 0 95

Ce volume, qui fait partie de l'admirable *Année liturgique* de Dom Guéranger, renferme outre les offices complets de la Semaine sainte des méditations, prières, commentaires et explications.

La tragédie du Calvaire, par l'abbé Bolo. 1 vol. 7½ x 5..... 0 63
Table des matières :—Prélude.—L'Agonie.—La crise.—La mort.—Conclusion.

Vie du cardinal Guibert, archevêque de Paris, par M. Paguelle de Folle- nay. 2 vol. 8½ x 5½..... 2 50

Le cardinal Lavigerie, par Mgr Baunard. 2 vol. 8 x 5½..... 2 25

LA

Semaine

DE

Religieuse

MONTREAL

SOMMAIRE

I Mgr Merry Del Val Réception officielle à la cathédrale de Montréal. — II Au clergé. III L'œuvre des écoles catholiques au Manitoba. — IV A l'Université Laval : Conférence de M. F. D. Monk, M. P., professeur de droit constitutionnel. Simon de Montfort et l'origine de la chambre des communes. — V Le nouveau supérieur des Frères des Ecoles Chrétiennes. — VI Lettre du cardinal Rampolla à l'auteur du "Traité d'Agriculture dans les écoles. — VII Université Laval : Conférence de M. l'abbé Choquette sur les courants électriques.

MGR MERRY DEL VAL

Réception officielle à la cathédrale de Montréal

MGR Merry Del Val, camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII et délégué apostolique, est arrivé à Montréal jeudi, le 1er avril, par le chemin de fer du Pacifique canadien, dont M. le vice-président a mis un wagon spécial à l'entière disposition de Son Excellence pour tout le temps de son séjour au Canada.

Le représentant du Souverain Pontife, accompagné de son secrétaire, M. l'abbé Tampieri, et de quelques autres ecclésiastiques qui s'étaient portés à sa rencontre, est descendu à la gare Dalhousie vers sept heures du soir.

C'est M. le vicaire capitulaire qui lui a souhaité la bienvenue dans la métropole du Canada.

Après avoir échangé les compliments d'usage avec le maire de la ville et trois ou quatre autres personnages de distinction, Mgr Merry Del Val a immédiatement pris place dans une voiture de gala traînée par quatre chevaux. A ce moment où le cortège s'est mis en marche, la foule très nombreuse qui stationnait sur les vastes trottoirs du débarcadère, dans les rues et sur les chaussées avoisinantes, a fait au délégué papal une chaleureuse et sympathique ovation.

Aux sons de la fanfare municipale et des cloches de toutes les églises catholiques qui sonnaient à pleine volée, la procession, escortée par une centaine de constables en uniforme de parade, s'est dirigée vers la cathédrale, en défilant au milieu d'une multitude incalculable de spectateurs.

Bien avant l'arrivée du cortège, plusieurs milliers de fidèles avaient envahi la cathédrale. Vers huit heures, une forte poussée se produit dans la rue Dorchester : les personnes massées aux abords de l'église voudraient y pénétrer à la suite du délégué, mais l'immense vaisseau est déjà bondé, et les gardiens, aidés de la police, reçoivent l'ordre de fermer les portes.

Mgr Merry Del Val revêt le rochet, la mantelette et la barrette prélatrice ; M. le vicaire capitulaire lui offre l'eau bénite, et pendant que l'on chante à l'orgue le *Tu es Petrus*, Son Excellence, assistée de MM. les chanoines Bruchési et Archambeault, s'avance vers le sanctuaire, à la suite d'un nombreux cortège de prêtres en surplis.

Au chœur, le délégué apostolique se prosterne profondément et prie durant quelques minutes appuyé sur le *genuflexorium*, puis gravissant les degrés de l'autel, il s'assied sur un siège d'honneur.

M. le vicaire capitulaire lut alors, d'une voix ferme et forte, l'adresse suivante :

A Son Excellence Mgr Raphaël Merry Del Val, Délégué apostolique

Monseigneur,

Au milieu du deuil profond dont les ombres planent encore non seulement sur cette église métropolitaine, mais sur toute l'étendue du diocèse et de la province de Montréal, l'arrivée de Votre Excellence parmi nous est saluée comme un heureux événement.

Oui, Monseigneur, en nous mettant en relations plus directes et plus intimes avec le vénéré Pontife qui aimait tant Mgr Fabre et qui en était aimé d'une affection si filiale, si spontanée, si soumise, votre présence est bien faite pour atténuer nos regrets.

Rien, en ces jours de tristesse et d'attente, ne pouvait nous être plus agréable que la venue d'un représentant officiel du Chef de cette Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises, de cette Eglise une et sainte avec laquelle les évêques, le chapitre, le clergé et les fidèles de l'Eglise de Montréal n'ont jamais cessé un seul instant de vivre en parfaite communauté de croyances et de doctrines, de tendances et d'aspirations.

Nous le savions déjà, et aujourd'hui nous le sentons plus vivement, les délégués apostoliques rendent le pape présent d'une manière spéciale dans les pays où ils sont envoyés.

Représentant du pouvoir central et suprême de l'Eglise à un titre que n'ont pas les évêques eux-mêmes, ils lient plus particulièrement la tête aux membres en manifestant et en faisant observer plus immédiatement les directions pontificales.

Et notre bonheur s'accroît encore de cette conviction universelle qu'être en union avec Léon XIII, c'est recevoir les lumières d'un pontife incomparable, d'un défenseur intrépide de la justice et de la vérité, d'un gardien vigilant du trésor de la foi, d'un guide sûr et éclairé pour les rois et les peuples, d'un digne successeur des Léon le Grand, des Grégoire VII et des Pie V dans la protection des vrais intérêts de la société civile, d'un philosophe et d'un théologien dont la science et le sens pratique ont jeté tant de clartés sur tous les grands problèmes de notre temps, d'un diplomate enfin qui a su résoudre tant de questions difficiles, sans commotion, sans bouleversement, et toujours de manière à sauvegarder les droits de tous.

Mais Léon XIII, le bien-aimé père et pontife de tous les fidèles, n'a pas uniquement protégé les intérêts généraux de l'Eglise universelle ; il sait aussi favoriser et défendre au besoin, avec la plus admirable énergie, les intérêts particuliers de chacune des provinces et de chacun des diocèses dont cette Eglise se compose.

Que de fois notre pays a reçu des marques éclatantes de cette vigilance pastorale à laquelle rien n'échappe, de cette charité sans bornes qui embrasse tout dans son zèle infatigable.

En diverses circonstances, Léon XIII a consolidé la foi au sein de nos populations profondément catholiques, rendu plus forte et plus ferme parmi elles la discipline ecclésiastique, et plus intime l'union avec la Chaire de Pierre.

Et aujourd'hui, Monseigneur, c'est notre inébranlable conviction, l'arrivée de Votre Excellence sur le sol canadien est une manifestation nouvelle de cette sollicitude de Notre Saint-Père le Pape envers l'une des portions les plus humbles de son immense domaine.

Aussi, en vous, délégué extraordinaire du Souverain-Pontife, en vous, fils de la catholique Espagne, terre classique de la foi, de la grandeur et du génie, noble pays d'où sont sortis tant de saints et de martyrs, de théologiens et de docteurs, de rois chrétiens, de hardis navigateurs et de généraux illustres, en votre personne, vénérable par

la prédilection toute particulière dont elle a été de bonne heure honorée par Léon XIII, tous nous saluons à la fois le défenseur autorisé des droits sacrés et imprescriptibles de notre sainte religion, et le porteur de la paix et de la charité fraternelle aux hommes de bonne volonté.

C'est vous dire, Monseigneur, que, dans l'importante et délicate mission qui lui est confiée et que ses qualités rendent si apte à remplir, Votre Excellence peut compter sur notre esprit de foi et notre soumission la plus empressée.

Mgr Merry Del Val, s'exprimant en français, a répondu :

M. le Doyen, Messieurs,

Vous n'attendez pas de moi, je pense, ce soir, un long discours. Ni le temps ni les circonstances ne me le permettraient. Mais souffrez que je vous exprime au nom de Sa Sainteté, notre bien-aimé père et pontife Léon XIII, que je vous exprime mon appréciation reconnaissante de l'accueil bienveillant que vous avez voulu faire à son représentant. Merci du fond du cœur. Il me tardait de saluer Montréal, centre actif et intelligent d'une partie importante de la vie canadienne, et c'est une consolation pour moi de voir s'allier à cette intelligence et à cette activité les nobles sentiments de votre vieille foi catholique et votre traditionnel attachement au Siège Apostolique. Encouragé par ces témoignages éloquentes, je viens vous demander ce que vous ne me refuserez pas puisque je vous le demande au nom du Chef de l'Eglise.

Donnez-moi avec vos prières votre confiance et votre coopération loyale et prudente. Vous m'aidez ainsi dans ma mission de paix adressée comme vous le disiez, M. le Doyen, aux hommes de bonne volonté.

Saint Augustin dit quelque part que la paix est la tranquillité de l'ordre ; et c'est l'ordre qui donne à chacun ce qui lui est dû en vérité et en justice. Mais l'ordre ne peut guère régner au milieu de l'agitation et c'est dans le calme que la vérité et la justice se font sentir. Oubliez les discussions et les malentendus qui ont pu exister jusqu'ici, et, comme catholiques, de quelque côté que vous veniez, serrez-vous autour du Vicaire de Jésus-Christ. A ses pieds donnez-vous la main, pour la plus grande gloire de Dieu et le bien des âmes.

Vous correspondrez ainsi à l'amour et à la confiance dont le cœur de Léon XIII est animé envers vous et que je partage avec lui. Daigne le Tout-Puissant bénir nos vœux et nos efforts.

La réception s'est terminée par la bénédiction solennelle du Très Saint Sacrement, qui fut donnée par le délégué papal, assisté de MM. Colin et Savariat, chanoines honoraires.

AU CLERGE

 N nous communique les notes suivantes :

Le jour n'est peut-être pas éloigné où un nouveau pasteur sera donné à l'Eglise de Montréal.

1^o Quand faudra-t-il cesser la récitation des prières prescrites à l'effet d'obtenir cette grâce ? Aussitôt que la nouvelle de l'élection sera connue d'une manière certaine.

2^o Quand pourrons-nous commencer à nommer au canon de la messe notre nouvel archevêque ? A partir du jour où l'élu aura pris possession de son siège par lui-même ou par son délégué

L'ŒUVRE DES ÉCOLES CATHOLIQUES

An Manitoba

 E 17 mars, Mgr Langevin a fondé une œuvre pie qu'il a intitulé « Le Dénier de Manitoba. » Cette œuvre a pour but de maintenir les écoles catholiques au Manitoba.

Cinquante messes seront dites chaque année, dans le mois de mars, pour les bienfaiteurs vivants, et cinquante autres messes, dans le mois de novembre, pour les bienfaiteurs défunts.

Une communauté religieuse s'engage à prier nuit et jour devant le Très Saint Sacrement exposé aux intentions de l'œuvre et des bienfaiteurs.

La souscription est de 25 cts. On peut agréger une famille en donnant une piastre.

Une prime sera donnée à ceux qui recueilleront 10 piastres.

Les aumônes ainsi que les noms des donateurs doivent être adressés au Rév. Père Guillet, (Eglise de Sainte-Marie, Winnipeg), spécialement chargé par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de diriger l'œuvre du Denier de Manitoba.

Tous les archevêques et évêques de la province de Québec ont donné leur approbation à cette grande œuvre de charité.

Mais une bénédiction plus grande encore lui était réservée.

Ces jours derniers, Sa Grandeur Mgr Langevin recevait de l'Eminentissime Cardinal préfet de la Propagande, au nom du Saint-Père, la lettre suivante :

ROME, 5 février 1897.

Palais de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

A Monseigneur Adélaré Langevin, Archevêque de Saint-Boniface.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

La Sacrée Congrégation de la Propagande a appris avec la plus grande joie que Votre Grandeur avait établi dans son archidiocèse une œuvre Pie pour soutenir les écoles catholiques détruites par d'injustes lois dans le Manitoba. Une telle œuvre Pie est certainement digne des plus grands éloges. J'espère qu'elle se répandra heureusement et produira des fruits abondants. Je suis heureux de communiquer à Votre Grandeur la Bénédiction Apostolique que le Souverain-Pontife accorde à l'œuvre du « Denier de Manitoba. » J'ajoute de plus sous ce pli le rescrit apostolique par lequel le Saint-Père accorde des privilèges spirituels à ceux qui concourront à cette œuvre. Je prie Dieu de vous conserver encore très longtemps.

De Votre Grandeur le très humble serviteur,

M. Card. LEDOCHOWSKI, *préfet.*

A., Archevêque de Larisse, *secrétaire.*

Sous le même pli en effet se trouvait le rescrit pontifical, dont voici la teneur :

Audience du Saint-Père, le 26 janvier 1897.

Sa Sainteté Léon XIII, Pape par la Divine Providence, sur notre rapport à nous, soussigné, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, accorde à la demande de Monseigneur Langevin, archevêque de Saint-Boniface, à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui donneront quelque secours à l'œuvre Pie établie pour soutenir les écoles catholiques dans le Manitoba, l'Indulgence Plénière à gagner le jour de la fête de saint Joseph Calasante (27 août), patron des écoles, et visitant leur propre église paroissiale, pourvu que, réellement contrits de leurs fautes, confessés et ayant reçu la sainte communion, ils prient Dieu quelque temps pour la propagation de la Sainte Foi et selon l'intention du Souverain-Pontife.

Cette Indulgence Plénière est applicable, par mode de suffrage, aux âmes du Purgatoire.

Donné à Rome, au Palais de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le jour et l'année cités plus haut.

A., Arch. de Larisse, secrétaire.

A L'UNIVERSITE LAVAL

CONFÉRENCE DE M. F. D. MONK, M. P.

PROFESSEUR DE DROIT CONSTITUTIONNEL

17 MARS 1897

SIMON de MONTFORT et L'ORIGINE de la CHAMBRE DES COMMUNES



A première réunion des Communes anglaises se tint dans la salle du chapitre de l'Abbaye de Westminster, au cours de l'année 1295.

La formation et le développement de cette assemblée, destinée à prendre une si grande importance dans le gouvernement de la nation, ont été le fruit de plusieurs siècles.

Le principe représentatif, bien qu'il se soit établi plus-tôt en Angle-

terre que sur le continent, a été lent à s'y affirmer. Il existait en germe dans la coutume universelle des peuples d'origine germanique, qui se réunissaient en assemblée générale, pour y discuter toutes les matières d'intérêt commun, telles que la guerre, la migration, les impôts spéciaux, etc. Tacite a signalé cette coutume chez les anciens Germains : *De minoribus rebus principes consultant, de majoribus omnes*. Elle fut introduite dans la Grande-Bretagne par les Danois et les Saxons et donna naissance à ces « conseils communs » ou « conseils de sages » où, dans chaque royaume, la majorité des hommes libres, sous la présidence du roi, décidait des matières d'intérêt général.

L'invasion normande (1060), apportant une autre langue, d'autres mœurs et d'autres traditions, n'affecta point la vieille coutume saxonne, mais elle substitua le nom de parlement à celui de conseil. Elle marque le point de départ d'une grande évolution sociale, dans laquelle l'élément conquérant, en soumettant et dominant les éléments indigènes, imprima profondément son empreinte sur la langue, les lois, les institutions et les mœurs. La principale innovation de Guillaume le conquérant fut l'établissement du régime féodal, mais dégagé des éléments qui auraient pu mettre obstacle à l'unité nationale, notamment la soumission et l'hommage direct des tenanciers féodaux à des suzerains relevant de la couronne : c'est au souverain lui-même que tous les propriétaires du royaume devaient jurer foi et hommage.

Le parlement réunissait tous les « tenanciers de la couronne par tenue militaire, » c'est-à-dire tous les propriétaires obligés, en cas de guerre, à fournir leur personne, leurs armes et des soldats, eux seuls étant exempts d'impôts et de tailles et n'étant tenus qu'à contribuer aux aides extraordinaires, telles, par exemple, que celles que l'on prélevait à l'occasion du mariage de la fille du roi, de la réception de son fils comme chevalier, etc.

Cette disposition exclusive s'explique par le fait qu'étant seuls propriétaires du sol et maîtres de revenus notables, on devait solliciter leur consentement à la levée des impôts qui constituait le seul objet de la juridiction du parlement. A côté des feudataires militaires siégeaient les « lords spirituels » : évêques, abbés, priours, chefs d'ordres, que leur caractère sacré et les grandes dotations dont les avaient gratifiés les princes appelaient à la participation des charges publiques. Ils formaient un contingent considérable de la noble

assemblée, et ils en constituaient même la majorité au moment de sa séparation en deux chambres.

Leur influence, au témoignage des auteurs de droit constitutionnel, s'exerça dans le sens du développement de la liberté, dans les grandes luttes d'où sont sorties la grande charte et les chartes successives qui l'ont étendue ou confirmée.

La *Grande charte* fut imposée, l'an 1215, au roi Jean-sans-Terre par les seigneurs révoltés contre ses cruautés et ses vexations. Elle apporta un notable soulagement à l'état des classes pauvres du pays. A cette époque, un million d'Anglais, c'est-à-dire la moitié de la nation, étaient encore esclaves : soit comme « vilains regardants, » attachés au sol dont ils étaient l'« accessoire légal » et vendables avec lui, ou « vilains en gros, » soumis à un servage perpétuel et héréditaire, et livrés à un pouvoir arbitraire de correction, limité au seul « danger de vie » et vainement réprimé dans ses abus par des amendes et des corrections dérisoires. Les artisans, confinés en des bourgs peu nombreux qui appartenaient au domaine royal, étaient vraisemblablement affranchis par le fait de leur naissance dans ces lieux, mais les tailles et les corvées arbitraires auxquelles ils étaient soumis ne leur faisaient guère un sort meilleur que celui des vilains. Cet état politique, qui subsista longtemps, a permis à un auteur de dire : « Les mauvais rois ont fourni au peuple anglais des occasions précieuses dont il a toujours profité pour établir ses libertés sur des bases solides. »

Jean-sans-Terre fut un de ces rois. L'acte célèbre que la nation tout entière, représentée par ses chefs, lui imposa dans les plaines de Runnymede, fut comme « le pacte définitif entre la couronne et le peuple anglais, mettant à jamais ce dernier à l'abri d'actes oppressifs qui, dans cette époque de transition, sembleraient avoir été beaucoup plus la règle que l'exception chez ceux qui étaient revêtus de l'autorité. »

Cette charte célèbre, confirmée par plusieurs chartes subsidiaires, consacrait le principe d'un pouvoir royal héréditaire, limité par la loi, la coutume et l'obligation de consulter le parlement pour la perception des impôts et la législation ; le recours aux tribunaux pour toute condamnation à l'amende ou à l'incarcération ; le jury ; la gratuité et la prompte administration de la justice.

Le roi prêta serment de l'observer, en présence du légat du pape, Langton, primat de Cantorbéry, qui avait dans une large part con-

tribué à son obtention, en présence des barons qui s'attirèrent par cet acte de dévouement aux intérêts du peuple le surnom d' « armée inestimable, » d' « armée de Dieu et de la sainte Eglise. »

A partir de ce moment, l'autorité et l'action du parlement s'affirment et s'accroissent graduellement : il revendique successivement tous les droits nécessaires à son existence, restreint les prérogatives de la couronne, l'oblige à des convocations plus fréquentes et s'achemine lentement, très lentement, à sa séparation en deux assemblées distinctes, celle des Lords et celle des Communes.

Jusque là, les petits propriétaires s'étaient volontiers reposés du souci de la chose publique sur les grands feudataires, plus intéressés à sa bonne administration. Les bourgs étaient représentés ou non, suivant le bon plaisir de la couronne.

Ce fut un Français, un Normand, Simon de Montfort, qui, à la fin du 13^e siècle, vint provoquer le mouvement démocratique qui donna naissance à la création d'une représentation populaire distincte au Parlement.

Fils du chef célèbre de la croisade albigeoise, ambitieux, tenace, intelligent, brave autant qu'insinuant, il vint dans le royaume pour réclamer le comté de Leicester auquel lui donnaient droit d'anciens titres. Il l'obtint du roi Henri III dont il sut gagner toute la faveur et qui lui donna, avec la main de sa sœur, plusieurs charges considérables. La fortune arma contre lui la jalousie d'un groupe de seigneurs dont Mortimer prit la direction. Montfort, appuyé sur un parti puissant, préconisa des réformes qui effrayèrent le roi et lui aliénèrent sa faveur. On prit les armes de part et d'autres. La bataille de Lewes, en 1264, donna raison au parti de la réforme, et son chef, l'année suivante, lança cet audacieux bref qui, enjoignant aux shérifs de procéder à l'élection de deux représentants pour chaque bourg ou comté, introduisait l'élément populaire dans la représentation nationale.

Il n'y a pas de preuve péremptoire que ces députés du « commun » — d'où *chambre des communes*, — aient tenu des séances distinctes avant l'année 1295. Même après cette date, leur influence et leur indépendance furent très longtemps paralysées par l'irrégularité du mode d'élection, l'absence de principes déterminés pour la tenue de leurs assemblées, la négligence déplorable des shérifs dans l'accomplissement de leur devoir et leur entière dépendance du pouvoir royal, l'aversión même des citoyens pour cette charge onéreuse et la

répugnance des électeurs à solder à leurs représentants les hono-
raires légaux.

De là une confusion déplorable dans le fonctionnement du systè-
me, aggravée par l'extrême diversité du cens électoral, les modifica-
tions arbitraires qu'y introduisait la couronne ou la coutume et,
par dessus tout, la vénalité révoltante de l'électorat, qui mettait tout
le suffrage populaire à la merci de la couronne, des princes du sang
et des *landlords*.

Le conférencier cite plusieurs faits aussi curieux que révoltants de
cette vénalité et de cette puissance de l'or auxquelles se rattache le
souvenir célèbre des « bourgs pourris. » Quelques citations des
témoins et des complices de cette corruption effrénée ne sont pas
moins significatives. Lord Chesterfield, entre autres, vers le milieu
du dernier siècle, écrivait à son fils : « J'ai parlé à un *marchand de*
bourgs (sic), et je lui ai offert 3,000 louis pour vous assurer un siège
au parlement ; mais cet homme a ri de la proposition et m'a dit
qu'on ne peut trouver de bourgs en ce moment, parce que de riches
marchands des Indes les ont tous retenus au prix de £4,000,
beaucoup même à £5,000, à £10,000 et à £15,000. J'avoue que
cela m'a singulièrement contrarié. » Les divisions électorales étaient
cotées comme des valeurs de bourse et un siège coûtait en moyenne
£5,000, payables en versements annuels, pendant la durée d'un
parlement.

Ces procédés mettaient la chambre des communes entre les mains
de la couronne ou des Lords. « Acheter un siège ou en accepter un
de quelque puissant seigneur, à la condition de devenir un esclave
dans les délibérations de l'assemblée, c'étaient les deux seuls
moyens de franchir le seuil des communes. On devine ce que pou-
vait valoir une pareille députation, et l'on comprend ce mot d'un
honoré député à ses électeurs, qui lui reprochaient la vénalité
notoire de ses votes : « Mes amis, je vous ai achetés, et que le diable
m'emporte si je n'use pas aussi du droit de vous vendre. »

Les Communes firent plusieurs tentatives pour se ressaisir et
prendre « l'essor auquel la destinée les appelaient ; » mais en vain.

Ce ne fut qu'en 1832, que le *Reform Bill*, en abolissant les bourgs
pourris, vint mettre fin à des abus qui maintenaient le pays sous le
régime d'une véritable oligarchie. Son adoption provoqua « des per-
turbations qui faillirent entraîner une révolution ; » mais son applica-
tion rétablit dans une large mesure la proportion de la représenta-
tion populaire.

En 1867, M. Disraëli fit adopter une nouvelle loi qui accroissait le chiffre du collège électoral dans une proportion de cinquante pour cent et protégeait son indépendance contre la violence et la corruption. Elle assurait à la classe ouvrière l'accès des urnes électORALES.

Enfin, en 1884, M. Gladstone mettait le sceau à « cette œuvre de régénération et de perfectionnement, » par l'Acte de la représentation du peuple qui étendit aux comtés et aux campagnes, notamment en Irlande, les dispositions censitaires dont la loi de 1867 avait assuré l'avantage aux villes. Cette mesure apportait au suffrage populaire un accroissement de 2,000,000 de voix, dont 500,000 en Irlande. C'était presque le suffrage universel.

La petite réunion de 1295, groupés dans la salle du chapitre, était devenue l'imposante assemblée qui siège aujourd'hui dans le splendide palais de Westminster, ces sept cents représentants « d'un peuple libre, ayant, à travers toutes les péripéties, les luttes dont je n'ai fait qu'esquisser faiblement quelques phases, conquis la plénitude de la puissance publique. »

C'est cette chambre basse qui gouverne aujourd'hui l'Angleterre et l'empire. Elle est l'« organe reconnu, » l'« agent exécutif » du peuple Anglais.

Elle est le type des organes de notre propre vie politique. Les Canadiens-français peuvent se glorifier de la part importante que l'élément normand a prise à la fondation du régime représentatif en Angleterre. Mais ils ont surtout le droit de s'enorgueillir de la conquête que leurs pères ont faite des libertés parlementaires, au prix des nobles luttes et des généreux efforts qui sont le juste prix de la liberté. C'est la plus éloquente réponse à donner à ceux qui ont prétendu qu'ils « seraient incapables de faire fonctionner des institutions politiques de provenance anglaise. »

Mais « assurément, » ajoute le conférencier et c'est sa conclusion, « le passé oblige... Dans ce beau pays qui nous est si cher et que nous pouvons rendre si heureux, je voudrais que l'étranger s'entende dire partout : Si vous voulez voir un peuple conscient de ses droits sérieux, désintéressé et honnête dans leur exercice, si vous voulez sentir une opinion publique éclairée, voir des hommes politiques sans tache, dévoués et patriotiques, n'aimant que la vérité et la justice, allez dans la province de Québec. Le peuple y connaît son histoire ; il a sans cesse son passé sous les yeux ; il sait que ce passé oblige : voilà pourquoi il fait si bien.

LE NOUVEAU SUPERIEUR

Des Frères des Ecoles chrétiennes



Le chapitre des Frères des Ecoles chrétiennes s'est tenu le jour de la Saint-Joseph, le 19 mars, à Athis, pour l'élection du successeur du regretté Frère Joseph.

C'est le Très-Honoré Frère Gabriel-Marie qui a été nommé supérieur général de l'Institut.

Le nouveau titulaire est né au mois de novembre 1834. Il est donc âgé de soixante-deux ans. Originaire du centre de la France, il fut l'un des plus brillants élèves du pensionnat des Frères d'Anrillac.

Entré à seize ans, au noviciat de Clermont, il débutait, l'année suivante, en qualité de professeur, au pensionnat des Frères de cette ville. Envoyé ensuite à Brioude, et, plus tard, au Puy, c'est là qu'il prononça ses premiers vœux, en 1859. En 1863 il était admis à la profession.

Directeur du pensionnat du Puy de 1873 à 1878, puis visiteur provincial, le Très Honoré Frère Gabriel-Marie fut nommé, il y a dix-huit ans, assistant au supérieur général des Frères.

Ami et conseiller des deux derniers supérieurs défunts, il s'est signalé à l'estime de tous ses confrères par les qualités éminentes qu'il a déployées dans l'exercice des diverses charges que la congrégation lui a successivement confiées.

Doué d'aptitudes remarquables pour les sciences, il se livra dès sa jeunesse à des travaux d'une puissante originalité ; ce qui lui a permis de contribuer largement à doter son Institut d'ouvrages scientifiques qui font aujourd'hui l'honneur de l'enseignement chrétien tout entier.

Le mérite personnel du T. H. Frère Gabriel-Marie n'est point une exception dans sa famille. Son frère, sincère et courageux chrétien, est mort, il y a un an à peine, doyen d'une Faculté des sciences de l'Etat. Deux de ses neveux, anciens élèves de l'Ecole normale supérieure et vaillants chrétiens comme leur père, occupent une chaire de sciences, l'un dans une Faculté de l'Etat, l'autre dans l'Université catholique de Fribourg ; un troisième, ancien élève de l'Ecole polytechnique, est un brillant ingénieur tout dévoué aux œuvres catholiques et ouvrières de sa région ; un autre, après avoir conquis ses grades universitaires, s'est consacré à Dieu et est entré au grand

séminaire de Saint-Sulpice ; enfin le plus jeune achève en ce moment la préparation de son doctorat en droit. Comme on le voit, la religion et la science compte de fervents disciples dans la famille du T. H. Frère Gabriel-Marie.

Le nouveau supérieur général des Frères est très attaché aux traditions de son Institut. Il en perpétuera l'esprit dans toute son intégrité. Les intérêts de sa grande famille religieuse ne périliteront pas entre ses mains viriles. Sa piété et sa profonde modestie attireront les bénédictions du Ciel sur son généralat. (*Communiqué*).

LETRE DU CARDINAL RAMPOLLA

A l'auteur du " **Traité d'Agriculture dans les écoles** "

Très Révérend Frère,

'EST avec le plus grand plaisir que j'ai remis au Saint-Père la lettre que vous m'avez adressée le 31 juillet dernier avec le livre « *Agriculture dans les écoles,* » adapté par vos Frères du Canada à la culture de cette contrée.

Sa Sainteté s'est montrée très satisfaite de cet hommage. Elle fait des vœux pour que l'Enseignement agricole de vos Frères au Canada, soit couronné des mêmes succès qu'il a obtenus en France.

C'est pour cela que Sa Sainteté vous accorde très affectueusement, à vous, ainsi qu'à tous vos Frères, la Bénédiction apostolique.

Je vous remercie, en outre, personnellement, de l'attention délicate que vous avez eue de m'offrir un exemplaire de ce petit livre et je suis heureux de vous renouveler l'expression de mes sentiments de profonde estime.

De Votre Seigneurie Révérendissime,

Très affectionné dans le Seigneur.

Signé : M. Cardinal RAMPOLLA.

Rome, 18 août 1896.

A L'UNIVERSITE LAVAL

CONFÉRENCE DE M. L'ABBÉ CHOQUETTE

SUR LES COURANTS ELECTRIQUES

Et particulièrement sur les courants de grande fréquence et
et de haute tension

RÉSUMÉ

LES courants électriques sont ou continus ou alternatifs.

Les premiers, dont le type est le courant de la pile de Volta, ont une intensité constante ; ils peuvent être représentés par une ligne droite. Les seconds atteignent périodiquement une intensité maxima positive, puis une intensité maxima négative ; ils sont représentés par une ligne sinusoïdale. Dans les courants industriels ce changement d'intensité s'opère à peu près deux cents fois dans une seconde : ce sont des courants de deux cents *fréquences* ou de cent *périodes* ou *phases*.

L'étude du courant alternatif est très intéressante et très féconde en résultats pratiques. Voici un simple morceau de fer sur lequel j'ai enroulé un fil de cuivre ; je mets celui-ci en communication avec une machine produisant un courant alternatif, et immédiatement la matière devient comme animée. Un cercle de cuivre est repoussé violemment et demeure suspendu dans l'espace.

Les courants alternatifs combinés fournissent les courants *polyphasés*. Découverts en 1888 par M. Ferraris, de Turin, les courants polyphasés paraissent le dernier avatar de l'énergie électrique. Deux ou trois courants alternatifs passant identiquement aux mêmes instants par leur valeur nulle et leur valeur maxima, ont même période et même phase. Si les périodes sont en retard, les unes par rapport aux autres, de un quart ou de un tiers de leur durée, les courants sont dits *biphasés*, ou *tri-phasés*. Le problème aujourd'hui résolu du transport de l'énergie électrique repose sur la judicieuse application des courants polyphasés. Dans quelques jours l'énergie des chutes du fleuve Saint-Laurent, à Lachine, et de la rivière Richelieu, à Chambly, sera introduite dans la ville de Montréal, par l'intermédiaire des courants polyphasés.

Les courants électriques de *grande fréquence* atteignent le chiffre énorme de cent millions de fréquences par seconde. Ce résultat est obtenu par la *décharge oscillante* des condensateurs, à cet état les courants alternatifs présentent des caractères curieux et tout à fait nouveaux.

Les lois de la résistance des fils conducteurs ne sont plus de mise : une lampe placée en dérivation sur un conducteur dont la résistance est pratiquement nulle, s'allume au blanc. La rapidité formidable des changements de fréquence produit une induction énorme : quelques tours de fils sur les épaules portent à plein éclat une lampe de 110 volts reposant sur la tête.....

Contre toute attente, ce courant de 15,000 volts et de un million et plus de fréquences n'exerce qu'une faible action sur les nerfs sensitifs et moteurs : sept lampes de 110 volts brillamment illuminées, sont facilement tenues entre les mains. Ce fort courant traverse les membres de l'expérimentateur et ne produit ni contractions ni brûlures. Mais son action physiologique est puissante : il provoque une sueur abondante, active la respiration, son influence s'étend même sur les bactéries qu'elle paralyse et tue.

L'électricité, dont le dossier est si chargé, deviendrait-elle une panacée pour les nombreuses maladies d'origine microbienne ?

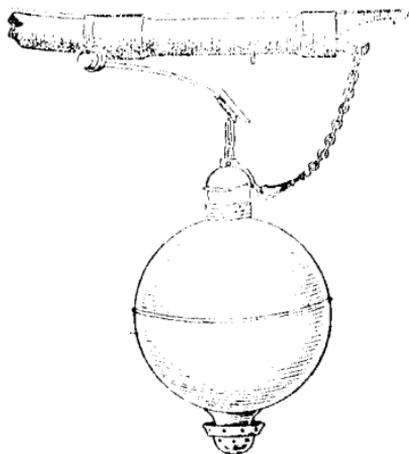
M. Tesla a étudié les effets étranges des courants de grande fréquence auxquels ils communiquent une *tension de 3 à 500,000 volts*. A l'aide d'un dispositif particulier, il produit deux champs électrostatiques dont les effets s'ajoutent. Les résultats obtenus ouvrent bien des horizons tout à fait nouveaux. Des lampes à un seul filament et même sans filament, des tubes fermés, sans électrodes et sans communication aucune avec l'appareil, s'illuminent d'une douce clarté dans tous les coins de la salle où celui-ci fonctionne. Il semble que dans un avenir plus ou moins prochain les communications télégraphiques et téléphoniques, l'éclairage, etc., etc., se feront sans l'intermédiaire de fils métalliques.

C'est une tâche agréable d'enregistrer le fait qu'un professeur de notre Université a, le premier en cette ville, dans des conférences publiques et avec un matériel scientifique très complet fait l'exposition de ces étonnantes découvertes des Rayons cathodiques et des courants de grande fréquence.

LES EXTINGTEURS DURAND

Les plus RECOMMANDES par les AUTORITES COMPETENTES

No 2



EXTINGTEUR DURAND

Automatique et alarme

\$6.00 pièce, complet,

Avec canon d'alarme.

qui fond à un degré de chaleur de 150, donne l'alarme par une détonation de cartouche et l'extincteur restant suspendu au bout de sa chaîne fait l'ouvrage d'extinction en tournant sur lui-même, lançant des jets de liquide chimique en tout sens, dessous, dessus, et chaque côté de lui sur un diamètre de 50 pieds. Cet extincteur est tout ce qu'il y a de plus nouveau. Nous attirons l'attention spéciale de Messieurs les curés, les marguilliers, et les directeurs des différents collèges, couvents, etc., etc.

En vente que par nos agents voyageurs et à notre bureau.

L'extincteur, vignette No 1, représente le petit extincteur en verre, qu'une grande partie des communautés religieuses et plusieurs fabriques de la Province possèdent déjà, et qui a rendu des services signalés en plusieurs occasions. Il est très recommandé par le haut clergé, et toutes les églises, presbytères, collèges, couvents devraient en avoir un certain nombre. La vignette No 2 représente l'extincteur automatique et alarme à la fois. Cet extincteur est suspendu à la voûte, au centre d'un grand appartement, dans une cave, grenier, etc., etc., par un anneau fusible

No 1

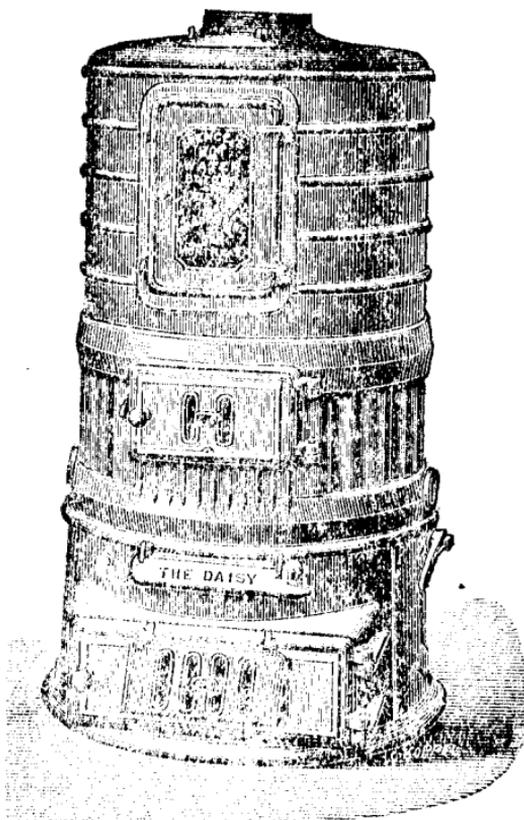


\$2.00 pièce.

DOMINION FIRE EXTINGUISHER CO.

7 RUE ST-PIERRE, MONTREAL

FOURNAISES A EAU CHAUDE



“Daisy”

— DE —

12 GROSSEURS

DIFFÉRENTES

POUR L'USAGE DES

Collèges, Couvents,

Eglises,

Ecoles publiques,

Edifices

— ET —

Résidences de toutes
sortes.

ASILE DES ALIÉNÉS.—(Hospice Saint-Jean de Dieu).

MM, WARDEN KING & SON,
MONTRÉAL.

Longue-Pointe, P. Q., 9 avril 1891.

MESSIEURS. — Nous avons actuellement en service dans les bâtisses de l'asile de la Longue-Pointe, quatorze de vos fournaises à eau chaude “DAISY” No 8.

Durant l'hiver dernier, qui fut long et rigoureux, elles nous ont fait un bon service, étant économiques et faciles à diriger. Durant les vingt années passées nous sommes servis de différentes fournaises, et nous n'hésitons pas en disant qu'aucune ne nous ont donné la satisfaction et les résultats que nous avons eus avec la fournaise “DAISY”; aussi la recommandons-nous en toute confiance aux personnes qui auraient besoin de fournaises à eau chaude, soit pour grandes ou petites bâtisses.

Votre dévouée,

SR THÉRÈSE DE JÉSUS,

Supérieure provinciale.

Demandez nos catalogues.

WARDEN KING & SON

637, rue Craig, Montréal

NAPOLEON BOURASSA

S'OCCUPE AUJOURD'HU

D'Architecture religieuse, Plans d'églises, de Chapelles, etc.

Residence : No. 3, RUE DU PALAIS

SAIN'T-HYACINTHE

NOTA. — Tout projet de ce genre qu'on voudrait lui confier, devrait lui être soumis au moins six mois avant sa mise à l'œuvre.

JAS. WALKER & CIE

MARCHANDS EN FERRONNERIE

236 et 243 Rue St-JACQUES et 543 Rue DRAIG

MONTREAL

Possèdent fournilures pour constructeurs, meubliers et bourreurs.

Une attention spéciale est donnée aux commandes du clergé.

120 — TELEPHONE BELL. — 1127



MAURICE PERRAULT

ARCHITECTE

97 RUE ST-JACQUES

Banque du Peuple

Telephone 696.

MONTREAL. Can.

Spécialité : Edifices religieux et publics.



AUX MESSIEURS DU CLERGE VIN DE MESSE

Nous apportons une attention toute particulière à l'importation directe, de Sicile et d'Espagne, de nos Vins de Messe. Les certificats authentiques que nous tenons et qui sont approuvés par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal, sont une garantie incontestable de leur pureté. Nous tenons aussi Huile d'Olive pour lampe de sanctuaire ainsi que Cierges approuvés.

HUDON, HEBERT & CIE, Importateurs de Vins et Liqueurs en Gros
41 RUE ST-SULPICE ET 22 RUE DeBRESOLLES MONTREAL

B. E. MCGALE PHARMACIEN

2123 RUE NOTRE-DAME

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.
" 5 " à 6 " "
" 8.30 " à 9.30 " "

MONTREAL

VIGNOBLES CANADIENS Comté d'Essex, Ontario

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE, Propriétaires
SANDWICH, Ont.

Nos vins sont aussi en vente chez MM. P. J. MONTREUIL, Lévis, P. Q. et L. J. TREMPÉ, Sorel, P. Q.



CLOCHES POUR EGLISES

Mears & Stainbank

Etablis en 1870

FONDERIE DE CLOCHES DE WHITECHAPEL, (LONDRES ANG.)

Meneely & Cie

Etablis en 1826

WEST TROY, N. Y.

HUGH RUSSEL

AGENT

185 rue ST-JACQUES

Temple Building, MONTREAL

Des cloches avec inscriptions commémoratives conserveraient convenablement le souvenir des Noces de Diamant de Sa Majesté la Reine.

COUTLEE FRERES

MARCHANDS - TAILLEURS

A l'Enseigne du Gros Coq Doré

1516, RUE NOTRE-DAME

Coin de la rue Claude, près du Marché Bonsecours, **MONTREAL**

Hardes faites dans les derniers goûts. Habillements faits à ordre en dix heures d'avis.

Les départements de Chapeaux, Valises, Chaussures et Merceries, sont au complet et méritent l'attention des acheteurs.

G. A. FLAGEOL, Tailleur. **GEORGES COUTLEE, Prop.**
N. BERTHIAUME, Gérant.

F. ED. MELOCHE

Professeur à l'Ecole des Arts de Montréal

Médaille à l'Exposition de Chicago, (1893)

DECORATION D'EDIFICES PUBLICS, RELIGIEUX ET CIVILS

ARCHITECTURE — PEINTURE

References : Au-delà de cinquante églises et chapelles décorées depuis 1880, dans toutes les parties du Dominion ; entre autres : Les église de N.-D. de Bonsecours, Ste-Cunégonde et St-Vincent de Paul à Montréal ; celles de Ste-Marie de la Beauce, St-Jean, P. Q., Winnipeg, Tignish, I.P.E., St-Philippe d'Argenteuil, des Jésuites à Québec, St-Albans, E. U. La cathédrale de Pembroke, le tableau de la cathédrale de Valleyfield, la chapelle du couvent du Saule-au-Récollet.

TELEPHONE BELL, 6478 Plans, Devis, Estimes et Expertises.

Domicile et Ateliers : No 184 rue Berri, **Montréal**

JOS HUSEBEAU

PLOMBIER, FERBLANTIER
Poseur d'Appareils à Eau Chou
de, Couvertures, Etc.

No 46, rue Ste-Marguerite, Montréal

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc.

2097 RUE NOTRE-DAME.

PHOENIX DE LONDRES

CIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Fondée en 1782.

Succursale Canadienne établie en 1804.

Réclamations payées pour dommages résultant de l'incendie depuis
l'établissement de la Compagnie : Plus de \$100,000,000.

Bureau Principal ; No. 35, rue St-François-Xavier, Montréal.

PATERSON & SON, Agents Généraux

SIMÉON MONDOU,

G. A. RAYMOND & CIE, } Agents de la Section Française.

LA ROYALE

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Actif \$30,000.00

Wm. TATLEY, agent général

E. HURTUBISE et A. ST-CYR, agents du département français

Bureau principal : Coin de la Place d'Armes et de la rue Notre-Dame

O. DEGUISE

ENTREPRENEUR

BRIQUETEUR

28 rue MONTANA

M. O. DEGUISE se charge d'exécuter promptement tout travail en briques et en ciment à des prix modérés.

Tel. Bell 7183

Vins de Messe !

NOUS OFFRONS A MESSIEURS LES MEMBRES DU CLERGE

Un assortiment complet de

VEILLEUSES, HUILE OLIVE pour Sanctuaire

VINS DE MESSE de Qualité Supérieure.

Nous ne demandons qu'un essai. Ecrivez pour prix et échantillons

LAPORTE, MARTIN & CIE, No 79 a 78, rue St-Pierre, - Montreal.

ÉPICIERS EN GROS

TELEPHONE BELL, 3040

TELEPHONE DES MARCHANDS 704.

F. LEFEBVRE & CIE

Peintres-Décorateurs

MAISONS ET ENSEIGNES

Coloriage, Imitation et Tapissage. Lincrusta Walton une spécialité

103 RUE MANSFIELD, MONTREAL

Nous avons décoré un grand nombre d'églises, parmi lesquelles : l'église de la Nativité, Hochelaga, St-Antoine, St-Gabriel, Lachine, la chapelle du séminaire de philosophie à Montréal etc., etc.

Téléphone Bell 1624.

Telephone des Marchands 324.

O. CAUCHON

ENTREPRENEUR ET MARCHAND DE FERRONNERIES

324 RUE ST-LAURENT, MONTREAL

Peinture, Huile, Vitres, etc. Grand assortissement de tapisserie de tous genres et de tous prix, depuis 3 cts en montant. Lampes de toutes sortes, les huiles de charbon, etc.

O. CAUCHON reprend les ouvrages en Peinturage, Décorations, Blanchissage, Tapissage, Imitation, Etc.

Toute commande que l'on voudra bien lui accorder, tant à la ville qu'en dehors de la ville, sera exécutée dans les derniers goûts, et à des prix très

Une visite est sollicitée

VICTOR THERIAULT

Entrepreneur de Pompes Funebres

TOUJOURS EN MAINS :

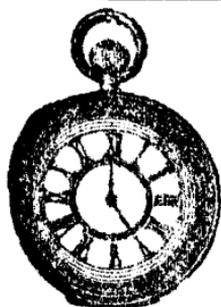
UN GRAND ASSORTIMENT DE CORBILLARDS

A vendre à des conditions très faciles.

16 $\frac{1}{2}$ ET 18 RUE ST-URBAIN, MONTREAL

Téléphone 1399.

Spécialité, embaumer.



A. MONGEAU

.. Horloger ..

BIJOUTIER, OPTICIEN

Et Graveur Général

42, RUE ST-LAURENT

Entre les rues Craig et Vitro

MONTREAL

A. PALASCIO MARCHAND DE FER

En Gros et en Détail

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises, Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour menuisiers, Charpentiers, Meubliers, etc., une spécialité.

390 RUE ST-JACQUES, 390.

" AU BON MARCHÉ "

MAISON ALPHONSE VALIQUETTE

IMPORTATEUR DE

(Etabli en 1870)

Marchandises Françaises Anglaises et Américaines,

Tapis et Fournitures de Maison.

Specialites : PRELARTS, 4, 6 et 8 verges de large

Prix spéciaux pour Couvents, Collèges et Communautés religieuses.

1883 et 1885 RUE NOTRE-DAME - MONTREAL

N. SIMONEAU ELECTRICIEN

— PRATIQUE

Bureau : 2151 rue Notre-Dame - Montreal

Longue expérience dans la manufature et le posage d'appareils électriques, réparations et ouvrages neufs de tout genre. Appareils électriques toujours en mains. Spécialité pour le posage de fil pour la lumière électrique.

— Référence Archevêché de Montréal.

TELEPHONE BELL 1275

CHS DESJARDINS & CIE

1537 RUE STE-CATHERINE

FABRICANTS ET IMPORTATEURS DE —

Chapeaux Romains

En Peluches françaises, en Soie, en Cachemire et en Feutre.

AUSSI :

Nous avons constamment en main un assortiment très complet de **Pardessus en caoutchouc**, importé spécialement pour Messieurs du Clergé.

Nous sollicitons respectueusement une visite.

CHS DESJARDINS & CIE

1537 RUE STE-CATHERINE

J. B. LASNIER & FILS

FABRICANTS DE

Cierges de toutes dimensions

Fournisseurs de l'archevêché de Montréal et des principales maisons religieuses de la Province.

Importateurs des VINS de MESSE de SICILE d'ESPAGNE et d'ALGERIE

Tiennent comme spécialité L'HUILE D'OLIVE, les THES, les CAFES des MEILLEURS CRUS.

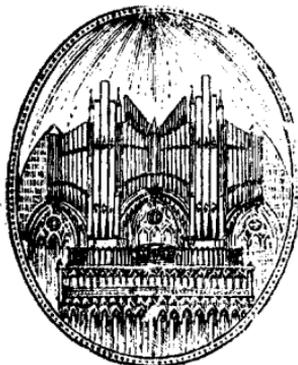
Adressez à J. B. LASNIER & FILS, Montréal ou Lévis

MAISON FONDÉE EN 1878.

CASAVANT FRERES

Facteurs d'Orgues

ST-HYACINTHE, P. Q.



Orgues a Transmission Electrique, Pneumatique ou Tubulaire, Soufflerie Electrique et Hydraulique.

REFERENCES : Orgues de N. D. de Montréal, (le plus grand du Canada), Cathédrale de Montréal, Cathédrale d'Ottawa, Cathédrale de St-Hyacinthe, N.D. de St-Hyacinthe, St-Joseph d'Ottawa, St-Patrice, Montréal, St-Anne de Beauport.
Orgues d'occasion à vendre à bonne composition.